

SEANCE DU LUNDI 12 AVRIL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril 2021 à 20 heures, **le Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Valframbert, au vu des consignes de confinement, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{ER} AVRIL 2021

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Francine Thefaine, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Sylvie Thuaux, Chantal Gibory, Michel Maillard, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honniball, Julien Bourgault, Régine Barberon, Roselyne Guillaume, Bertrand Manson, Sylvie Douvenoult.

Absent excusé : Marc Lorand (pouvoir donné à Ouarda Kedjam)

2021-15 FINANCES – COMMERCES : Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2020 présenté par Monsieur Aïvar.

Résultat de l'exécution du budget 2020 :

	Résultat à la clôture Exercice 2019	Part affectée investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-19 719,01		- 287,48	- 20 046,49
Fonctionnement	21 700,87	19 719,01 (1068)	3 513,48	5 495,34
TOTAL	1 981,86		3 226	- 14 511,15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité des membres présents (18 voix pour – 0 contre – 0 abstention) étant entendu que le Maire n'a pas participé au vote, le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus et retracé dans le document budgétaire correspondant.

2021-16 FINANCES – COMMERCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSÉ PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

Après explication du compte de gestion 2020 dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les écritures sont conformes.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- Déclare à l'unanimité des membres présents (19 voix pour – 0 contre – 0 abstention) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-17 FINANCES – COMMERCE : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020
- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2020 :

FONCTIONNEMENT	2020
Recettes	5 000,04
Dépenses	1 486,56
Résultat de l'exercice	3 513,48
Résultat reporté	1 981,86
Résultat de clôture excédent	5 495,34
Résultat de clôture déficit	
INVESTISSEMENT	
Recettes	19 719,01
Dépenses	20 006,49
Résultat de l'exercice	- 287,48
Résultat reporté	- 19 719,01
Résultat de clôture excédent	
Résultat de clôture déficit	- 20 006,49
REPORT D'INVESTISSEMENT	
Recettes en RAR	0
Dépenses en RAR	0
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 20 006,49
AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture	- 20 006,49
Résultat 1068	20 006,49
Report Excédent	
Report déficit	- 14 511,15

2021-18 FINANCES – COMMERCE : VOTE DU BUDGET 2021

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vote le budget 2021 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant. Il s'équilibre à :
 - ⇒ 36 636,94 € pour la section de fonctionnement
 - ⇒ 40 306,49 € pour la section investissement

19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2021-19 DELIB VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire explique la nouvelle loi des finances sur les taxes directes locales et propose de voter les taux de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non bâti).

- a) Suppression de la TH sur les résidences principales
- b) Le département appliquait un coefficient de 27,07% sur le Foncier Bâti. Or en 2021, cette taxe départementale devient communale et s'ajoute au 4.24% appliqués par la commune en vue de compenser la perte de TH. En résulte un taux de référence pour 2021 de 31,31%
- c) La compensation ne doit pas excéder le montant habituellement perçu ; de ce fait, un coefficient correcteur a été calculé par les services préfectoraux.
- d) Le contribuable ne voit aucune différence sur sa feuille d'imposition puisque la taxe est identique à l'an passé ; elle est désormais reversée à la commune et non plus au département.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir ce nouveau taux du foncier bâti à 31,31% sans augmentation pour le contribuable en 2021, puis de maintenir le taux du Foncier non bâti à 13,38%.

TFB : 31,31%

TFNB : 13,38 %

Le Conseil Municipal, après délibéré, a voté : 12 abstentions, 0 vote contre, 7 votes pour.

Le vote étant informatif, l'assemblée délibérante ne peut qu'accepter la proposition du document n°1259.

2021-20 DELIBERATION Subvention « spéciale » Association LES FRAMBOISIK

Le matériel stocké par l'association dans les locaux de la mairie a été emmené, par inadvertance, à la déchetterie. Par conséquent, la proposition de remboursement s'élève à 300 euros.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le versement de ce montant, sachant que Mme Guillaume n'a pas voté pour conflit d'intérêt.

2021-21 DELIBERATION Remboursement de la visite médicale obligatoire du nouvel adjoint technique de la commune

Afin d'établir son contrat, le nouvel adjoint technique a passé une visite médicale obligatoire auprès d'un médecin agréé qui a refusé d'être payé par mandat. L'agent communal a donc dû déboursé lui-même la somme demandée.

Par conséquent, il est demandé au conseil de bien vouloir prendre une délibération pour permettre ce remboursement par la Trésorerie.

L'assemblée délibérante a voté pour le remboursement à l'unanimité.

2021-22 DELIBERATION Admission en non-valeur d'impayés

Après lecture de l'état de non-valeur pour des créances inférieures aux seuils de poursuite, le montant de 218,05 euros sera admis en non-valeur relativement aux pièces présentées par le comptable public.

L'assemblée délibérante a voté pour l'admission en non-valeur à la majorité : 18 votes pour, 1 abstention, 0 vote contre.

DIVERS

- **CARTE ACHATS** : de plus en plus de fournisseurs refusent les bons de commande. Pour exemples : seul Bayi Auto accepte les BDC pour le carburant sur Alençon ; un médecin agréé a refusé un BDC et exigé le paiement immédiat d'une visite médicale d'embauche obligatoire. Par conséquent, l'adjoint au maire étudie les procédures d'obtention et d'utilisation de cette carte et présentera ce dossier au prochain conseil. Les avantages sont une facilité de gestion pour le service administratif, mais également le paiement immédiat des fournisseurs.
- **LOYERS PROGRESSIFS** : la future repreneuse du salon d'esthétique ainsi que les potentiels futurs chirurgiens-dentistes ont demandé à la commune une aide au loyer. L'adjoint au Maire propose donc un allègement des loyers la première année (présentation du tableau de loyers progressifs). Toutefois, la vente des locaux à destination du cabinet dentaire pourrait être envisagée. L'assemblée délibérante est d'accord sur le principe.
- **HYPOTHESE DE VENTE du CORBEAU BLANC** : des acheteurs potentiels se sont manifestés pour le rachat du CORBEAU BLANC, afin d'y établir une activité s'inscrivant très bien dans le projet Enfance-Jeunesse. Après renseignement pris auprès du notaire Me WEIL, le contenu du don autorise la commune à vendre les murs. Monsieur le Maire souhaite en informer la famille du donateur. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'aller plus avant dans le projet de vente/ L'assemblée délibérante a voté : 17 pour, 2 abstentions, 0 contre. Monsieur le Maire prend acte qu'il peut continuer les démarches ; il n'exclut pas de demander de retranscrire la volonté du défunt donateur dans l'acte de vente, si cette dernière devait avoir lieu.
- **Demande de comptage et de relevé de vitesse à Ménil Haton**
Comme stipulé dans le compte-rendu de bureau, la DDT a été contactée et devrait effectuer ce comptage dans les semaines qui viennent en raison de l'afflux de véhicules et des vitesses constatées par les riverains.
- Une commission de travaux est prévue le lundi 26 avril 2021 à la mairie à 20h suite au devis reçu pour les travaux de voirie.

- Une réunion VIE SCOLAIRE est prévue le mercredi 21 avril 2021 à la mairie à 20h dont l'ordre du jour sera le renouvellement du PEDT.
- Le Maire adjoint informe que les travaux du futur lotissement commenceront au printemps, courant mai/début juin.
- **INSALUBRITE VOIE VERTE** suite à l'installation sauvage des gens du voyage : l'information a déjà été transmise à la CUA, mais Monsieur le Maire interviendra à l'endroit de la Préfète dans les prochains jours suite à la recrudescence des plaintes.
- **BIOTERRE** : concernant cette entreprise, quelques informations de nuisances olfactives nous ont été signalées ; Monsieur le Maire prendra les dispositions qui s'imposent.